

Conseil départemental des Pyrénées-Atlantiques

Session plénière du 14 février 2019

Délibération 02-001 : Fonctionnement des collèges publics et privés

Intervention de Juliette Brocard

Conseillère départementale de Bayonne

Au nom du groupe de la gauche départementale

Monsieur le Président, chers collègues,

Depuis 2015, notre groupe ne cesse de le répéter : l'argent public doit aller en priorité aux collèges publics. Il s'agit là d'une différence fondamentale de choix politiques et de la vision que nous pouvons avoir de l'éducation pour tous, pilier ô combien fondamental de notre République.

En décembre dernier, au moment des Orientations budgétaires, nous vous appelions à retrouver la raison face à la débauche de moyens en faveur de l'enseignement privé, là où la Loi ne nous y contraint pas. Cette année, il est proposé 755 000€ d'aide à l'investissement dans les collèges privés, autant d'argent qui pourrait, une fois encore, être fléché vers les collèges publics, à l'heure où chacun est appelé à agir en bon gestionnaire. Votre choix de maintenir ces crédits est incompréhensible. Il l'est d'autant plus que la plupart des départements ne financent pas les collèges privés !

En regardant de plus près, on constate que la dotation de fonctionnement des collèges publics s'élève cette année à 5 536 131€. Si on note une légère reprise par rapport à 2018, c'est toujours 100 000€ de moins qu'il y a 2 ans.

En parallèle, les augmentations accordées aux établissements privés, elles, se maintiennent, que ce soit sur l'aide à la restauration ou les actions éducatives. Vous comprendrez donc que nous ne puissions voter en faveur de ce rapport.

J'aimerais enfin évoquer l'audit en cours dans les collèges, concernant l'organisation du fonctionnement des établissements. D'après la restitution orale faite par Madame Lipsos-Sallenave en 2^{ème} commission, nous avons appris que la première phase était terminée, qu'une restitution allait être faite aux agents pendant les vacances de Pâques et que les élus seraient informés « en temps voulu ». Cependant, les éléments communiqués nous amènent à quelque réflexion :

- L'état des lieux montre que les besoins sont suffisants et bien répartis,
- Un référentiel pour l'entretien et la maintenance va être mis en place pour une uniformisation des pratiques,
- Un outil de dialogue de gestion doit être instauré pour définir les attributions des agents, avec des effectifs constants,

- Des engagements ont été pris : pas de privatisation des services ni de réductions des effectifs à venir. Quelques déplacements d'effectifs pourront avoir lieu à la marge pour rééquilibrer certains collègues, lors de départs en retraite.

Une question alors légitime surgit : un audit pour quoi faire ? Quel était le but de la manœuvre ? Était-il bien nécessaire de faire appel à un cabinet, aussi compétent soit-il, pour ne rien changer ? Quel a été le coût de cette étude ?

Et si finalement, tout ceci était révélateur de votre méfiance constante à l'égard de la qualité de travail des agents publics, et des agents des collègues en particulier ?

Je vous remercie.

Juliette Brocard